



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Établissements accueillant des enfants en zones inondables

Question écrite n° 36086

Texte de la question

Mme Valérie Petit interroge Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur le nombre d'établissements accueillant des enfants (garderies-crèches, écoles, collèges, lycées) construits en zones inondables. Le Lot-et-Garonne a été touché par la crue la plus importante depuis quarante ans, où le fleuve a atteint des hauteurs exceptionnelles selon le site Vigicrues, alors que la décrue s'est poursuivie dans les zones du sud-ouest, touchées ces derniers jours par une importante montée des eaux, sans faire de victime. À Marmande, la Garonne a atteint un pic à 10,20 m dans la nuit de mercredi 3 février à jeudi 4 février 2021, niveau d'eau qui n'avait plus été atteint depuis quarante ans et les deux ponts sur le fleuve sont encore fermés. Selon la préfecture, les pompiers du Lot-et-Garonne ont effectué 305 interventions (mises en sécurité de biens, arbres sur la route, reconnaissances, sauvetages) depuis le début de l'événement météorologique Justine, dans la nuit de vendredi 29 janvier à samedi 30 janvier 2021 et durant les crues qui l'ont suivi. Jeudi 4 février 2021, 45 routes départementales restaient coupées dans le Lot-et-Garonne, 12 submergées et six écoles étaient toujours fermées. Cette situation interroge sur la présence de six écoles et questionne sur l'existence d'autres établissements accueillant des enfants en zones inondables en France. Elle interroge le Gouvernement pour avoir un état des lieux du nombre d'établissements accueillant des enfants (garderies-crèches, écoles, collèges, lycées) construits en zone inondable.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36086

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1027

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)